

**Convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d’Ouvrage n° 17/1409 entre la
Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Rousset pour l’opération
de construction d’un réseau d’eaux usées secteur du Carrefour Larciano**

Avenant n°1

La Métropole Aix-Marseille-Provence

Dont le siège est sis : Le Pharo, 58 Bd Charles Livon, 13007 Marseille

Représentée par sa Présidente en exercice dument habilitée pour intervenir en cette qualité aux présentes, et domiciliés audit siège

Désignées si après « La Métropole »

D’une part,

La Commune de Rousset

Dont le siège est sis : Hôtel de ville, Place Paul Borde, 13790 ROUSSET,

Représentée par son Maire en exercice, dument habilité pour intervenir en cette qualité aux présentes, et domicilié audit siège

Désignée ci-après la Commune

D’autre part

Ensemble dénommées « Les Parties »

Article 1 – Objet de l’avenant n°1 à la convention

Le présent avenant a pour objet de modifier l’annexe 1 de la convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d’Ouvrage n° 17/1409.

En effet, l’enveloppe financière des travaux est ajustée car la convention porte sur une opération qui avait été engagée avant le transfert de la compétence assainissement.

Cette opération est aujourd’hui terminée, et soldée financièrement à un montant inférieur à celui de l’enveloppe prévisionnelle ; il convient donc d’ajuster l’enveloppe de la convention aux dépenses réellement constatées par la Métropole.

L'enveloppe de la convention est ainsi réduite de 70%, ramenée de 162.928,58€HT à 49.209,26€HT.

Article 2 – Divers

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Le Présent avenant entrera en vigueur dès sa transmission en Préfecture et sa notification aux parties.

Fait à

Le

Pour la Commune de Rousset

Le Maire

Fait à

Le

Pour la Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence,
Le Vice-Président
Délégué Eau et Assainissement
GEMAPI

Roland GIBERTI

ANNEXE 1 modifiée

Compétence Eaux usées

Plan de financement de l'opération

<i>Libellé de l'opération</i>	Réseau eaux usées Carrefour Larciano		
DEPENSES (€)	HT	TVA	TTC
Nature			
Réseau Eaux usées Carrefour Larciano	49 209,26	9 841,85	59 051,11
TOTAL	49 209,26	9 841,85	59 051,11

FINANCEMENT (€)				
Financeurs	Dispositif			
CD13	CDDA	22 144,17		22 144,17
Métropole	autofinancement	27 065,09	9 841,85	36 906,94
TOTAL		49 209,26	9 841,85	59 051,11